

**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
COMMUNE DE CASTRES-GIRONDE**

**MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION ET  
L'EXTENSION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN BIBLIOTHEQUE ET LOGEMENTS  
SOCIAUX  
SUR LA COMMUNE DE CASTRES-GIRONDE(33640)**

**R.C**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Procédure adaptée en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre**

<b>Remise des candidatures le 20 novembre 2014 à 12 heures</b>
--

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente procédure adaptée est organisée en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre en deux tranches.

Cette procédure adaptée est restreinte organisée conformément aux dispositions des articles 28 du CMP.

La mission du maître d'œuvre devrait démarrer **en janvier 2015** et le démarrage des travaux tranche ferme est fixé au 2<sup>ème</sup> trimestre 2015.

**ARTICLE 2 : ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE**

Le maître d'ouvrage est la commune de Castres Gironde représentée par Monsieur le Maire, Daniel CONSTANT, personne responsable du marché.

**ARTICLE 3 : ORGANISATION DE LA CONSULTATION POUR LA REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

**3-1 : Le dossier de consultation**

Le dossier de consultation des candidats sélectionnés à remettre une offre sera remis en un exemplaire.

Il comporte :

- le programme
- l'acte d'engagement
- le CCAP

**3-2 : Remise des candidatures**

Les candidatures seront remises contre récépissé ou seront adressées par pli recommandé avec AR postal à l'adresse suivante :

**Mairie de CASTRES-GIRONDE  
1, place de la Mairie  
33640 CASTRES GIRONDE**

Le pli parviendra à l'adresse indiquée avant la date et l'heure limites suivantes :

**20 novembre 2014 à 12 heures.**

Toute réception tardive entraîne l'irrecevabilité et le pli sera renvoyé à son auteur.

Tous les documents remis seront rédigés en langue française.

# DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

## COMMUNE DE CASTRES-GIRONDE

Les plis comporteront une enveloppe contenant les éléments suivants :

- Une lettre de candidature habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1)
- Une déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2)
- Une déclaration sur l'honneur en application des articles 43 et 44 du code des Marchés Publics :

**a/** ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 433-2, 8ème alinéa de l'article 434-9, par le deuxième alinéa de l'article 434-9-1, par les articles 435-3, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par les articles 445-1 et 450-1, par l'article 1741 du code général des impôts ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre État de l'Union Européenne.

**b/** ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin N°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L 8221-1, L 8221-3, L 8221-5, L 8231-1, et L 8241-1 et L 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre État de l'Union Européenne.

**c/** ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L 640-1 et suivants et R 640-1 du code de Commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

**d/** ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L 653.1 et suivants et R 653.1 et suivants du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.

**e/** ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L 631-1 et suivants du code de Commerce et R 631.1 et suivants, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

**f/** avoir, au **31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation**, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement.

**g/** être en règle, **au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation**, au regard des articles L 5212-1, L 5212-2, L 5212-5 et, L 5212-9, du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

**h/** que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L 1221-10, L 3243-2 et R 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés conformément à l'article D 8222-5-3 du code du travail), pour le candidat individuel ou membre d'un groupement établi en France.

**i/** fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidats ou membre d'un groupement établi ou domicilié à l'étranger.

**j/** que les renseignements fournis dans le formulaire DC2 et ses annexes sont exacts.

**k/** la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire.

- Une note synthétique présentera le candidat ou le groupement (composition, titre d'étude, compétences, répartition des tâches, moyens humains.) : 1 A4 recto/verso.

# DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

## COMMUNE DE CASTRES-GIRONDE

- Une note présentera les motivations du candidat ou du groupement pour l'opération envisagée. 1 A4 recto/verso.

L'analyse des candidatures se fera selon les répartitions suivantes :

- Références : 30 %
- Motivations : 20 %
- Montant des honoraires : 50 %

### **3-3 : Remise des offres**

- Les plis comporteront une enveloppe contenant les offres ainsi que l'acte d'engagement rempli et le CCAP signés.
- Les offres seront remises contre récépissé ou seront adressées par pli recommandé avec AR postal à l'adresse suivante : Mairie de Castres-gironde, 1 place de la mairie, 33640 CASTRES-GIRONDE.
- Les candidatures seront remises contre récépissé ou seront adressées par pli recommandé avec AR postal à l'adresse suivante : Mairie de Castres-gironde, 1 place de la mairie, 33640 CASTRES-GIRONDE.

**Le pli parviendra à l'adresse indiquée avant la date et l'heure limites suivantes :  
20 novembre 2014 à 12 heures.**

Toute réception tardive entraîne l'irrecevabilité et le pli sera renvoyé à son auteur.  
Tous les documents remis seront rédigés en langue française.

## **ARTICLE 4 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir les renseignements qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des candidatures, une demande écrite à :

*Monsieur CONSTANT Daniel  
Maire de Castres-gironde  
1, place de la mairie  
33640 CASTRES-GIRONDE*

Une réponse sera alors adressée en temps utile au candidat ainsi qu'éventuellement à tous les candidats ayant retiré le dossier si la réponse est de nature à influencer les candidatures.

## **ARTICLE 5 : ATTRIBUTION DU MARCHE**

Après l'éventuelle audition, le marché sera attribué par le Monsieur le Maire.

## **ARTICLE 6 : MISSION CONFIEE AU TITULAIRE**

Le titulaire du marché se verra confier les éléments de mission suivants tels que définis par l'arrêté du 21 décembre 1993 : DIA/ESQ, AP, DPC, PRO, DCE, ACT, VISA, DET, AOR, constituant la mission de base exigée par l'article 15 du décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993.

# DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

## COMMUNE DE CASTRES-GIRONDE

Cette mission sera décomposée comme suit :

### **Tranche ferme**

Réalisation d'un avant-projet sur la totalité du bâtiment (DIA/ESQ, AP, PC,PRO, DCE, ACT, DET, AOR, VISA)

### **Tranche conditionnelle**

Réalisation d'une tranche conditionnelle (PRO, DCE, ACT, DET, AOR, VISA)